



Présentation France Hydro Electricité

Syndicat national de la petite hydroélectricité

ADEME Bourgogne

3^{ème} rencontre de l'hydroélectricité en Bourgogne / Franche-Comté

Sommaire

1. Présentation de France Hydro Electricité
2. Construire son plan de financement
3. Le point sur les taxes et redevances d'une petite centrale hydroélectrique

1. Présentation de France Hydro Electricité

France Hydro Électricité



- Syndicat professionnel national créé en 1996
- 570 centrales adhérentes
- 130 adhérents fournisseurs

➔ Une organisation pleinement représentative et partie prenante de l'évolution de la production d'énergie hydroélectrique en France



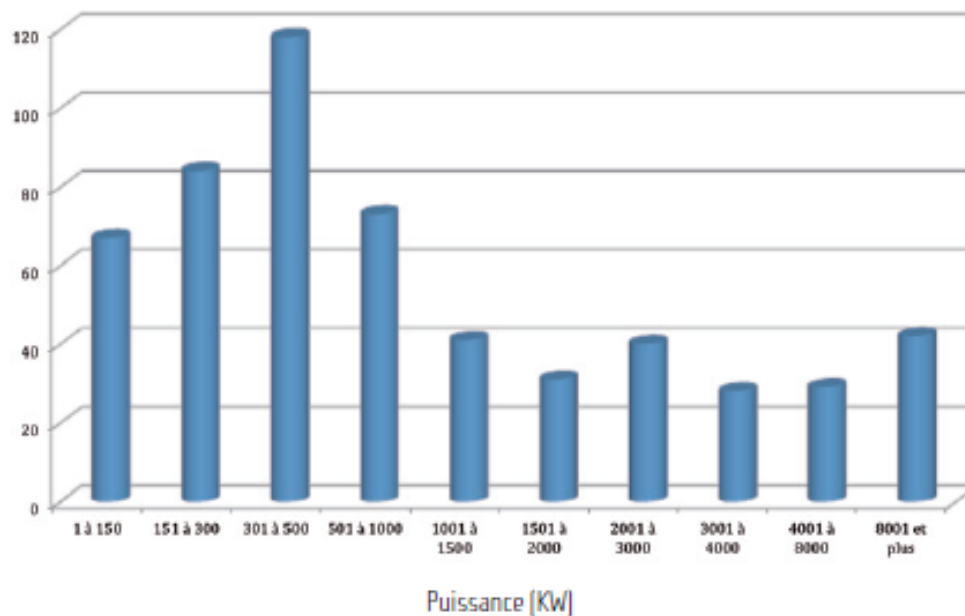
Union Française de l'Électricité



Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



➔ Des centrales adhérentes essentiellement de puissance **inférieure à 500 kW** installés



2. Construire son plan de financement

Déroulement d'un projet de développement hydro

Etapes	Actions
Planification Durée : 1 à 3 ans (délais indicatifs)	<ul style="list-style-type: none">- Identification du site- Analyse préliminaire (pré-faisabilité technique, environnementale et administrative)- Rencontre avec le Service de Police de l'Eau- Etudes d'impact / études techniques complémentaires / raccordement avant projet
Instruction du projet Durée : 2 ans maximum (délai légal) <i>Vers l'autorisation unique (1 an)</i>	Montage et dépôt du dossier <ul style="list-style-type: none">- Instruction de la complétude du dossier- Enquête administrative + enquête publique- Obtention de l'arrêté d'autorisation
Construction de la centrale Durée : 2 ans en moyenne	Génie civil et installations de production et équipements environnementaux
Exploitation Durée : plusieurs décennies	Maintenance de l'ouvrage et suivi environnemental

Autorisation unique: vers l'accélération des procédures

Elle vise à rassembler autour de la procédure d'autorisation des IOTA*, au titre de la loi sur l'eau, toutes les autres autorisations environnementales relevant de l'Etat : *modification d'une réserve naturelle nationale, modification d'un site classé, dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, autorisation de défrichement.*

- **Délais d'instruction et d'autorisation plus courts pour les installations hydroélectriques** : 10 mois en "*mutualisant les demandes de compléments et garantissant une position unitaire de l'Etat sur le projet*" et en désignant "*un interlocuteur privilégié*" pour l'ensemble du projet.
- **Simplification des renouvellements d'autorisation** "*lorsque la faiblesse des enjeux le permet*".
- Suppression des articles R. 214-71 à R. 214-85 du code de l'environnement dédiés aux installations hydroélectriques.

A noter: le modèle de règlement d'eau sera remplacé par un **arrêté de prescriptions techniques générales** (APTG) applicable à tous les ouvrages considérés comme faisant obstacle à la continuité écologique.

Actualisation des coûts de référence par France Hydro

2015/2016 : dans le cadre de la Transition Energétique et la révision des mécanismes de soutien aux EnR, France Hydro Electricité a mené une étude visant à mettre à jour les coûts réels de la filière.

Panel : 100 comptabilités réelles de centrales toutes tailles et catégories confondues

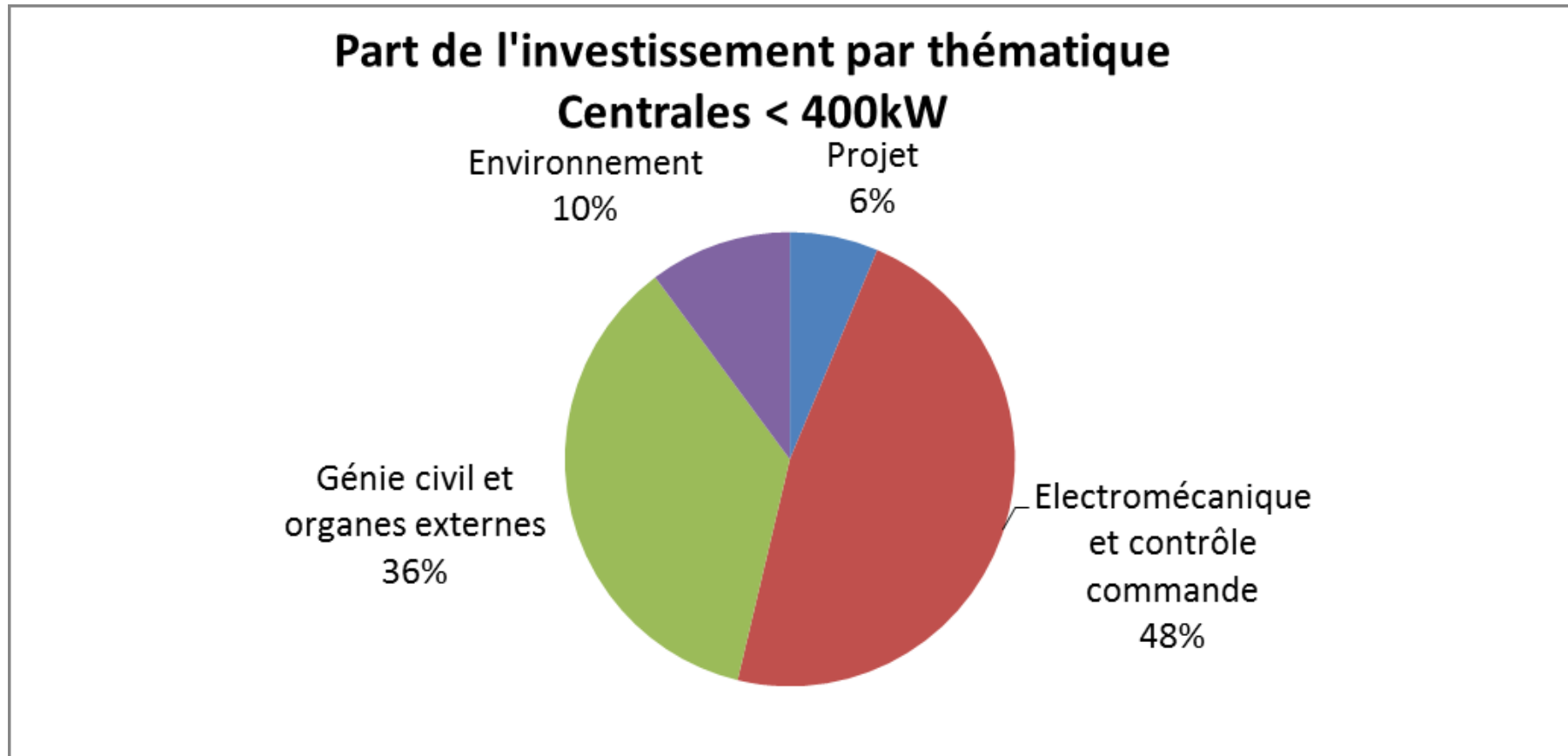
- Démarrage des business plan en année « -5 » pour les projets neufs afin de comptabiliser les phases projet.
- Nous retenons 4/5 ans de développement, études, démarches administratives et recours, ce qui est cohérent avec le panel et 2 ans pour la construction.
- Nous prenons également en compte les coûts échoués des autres projets développés et non aboutis et néanmoins nécessaires pour obtenir un succès (Taux d'attrition faible de 50 %).
- On retient une valeur terminale (5 fois le CA de la dernière année).

Dépenses moyennées d'un projet hydro < 400 kW neuf

Etapes du projet	Postes de dépenses	Basse chute < 400 kw
Phase projet	Etudes techniques	231 € /kW installé
	Dossier administratif et étude d'impact	
	Dossier ERDF	
	Juridique et contentieux	
Electromécanique et contrôle commande	Electricité régulation	1 721 € /kW installé
	Génératrice	
	Multiplicateur	
	Turbine	
Génie civil et organes externes	Génie civil (barrage, canaux, centrale)	1 310 € /kW installé
	Dégrilleur et vantellerie	
	Conduite forcée et accessoires	
Environnement	Montaison (passe à poissons...)	371 € /kW installé
	Dévalaison (grilles, exutoires...)	
	Transit sédimentaire (clapets...)	
Total		3 633 € /kW installé



Répartition de l'investissement d'un projet < 400 kW neuf



Projet de Rénovation: demandez votre CODOA sans attendre !

Un producteur actuellement sur le marché ou sous obligation d'achat (H97, HR97 ou H01) qui souhaite investir 1 213€/kW pour bénéficier du tarif H07 actuel pendant 20 ans doit impérativement **demandeur son CODOA avant le 01/01/2016** et achever ses investissements en 2020.

Jusqu'à la fin de l'année, pour la demande de CODOA, vous êtes dispensés :

- du titre d'autorisation
- de la réalisation de 70 % des investissements réalisés

A partir de 2016 : un **nouveau contrat rénovation** sera proposé, moins rémunérateur que le contrat H07 (négociations en cours).

3.

Le point sur les taxes et redevances d'une petite centrale hydroélectrique

Le point sur les redevances et taxes

Taxe Foncière

Base : Prix de revient des constructions et agréments x 4 %

Sauf conduites forcées exonérées

Cette base est à multiplier par les taux des communes, intercommunalités, départements dont les taux peuvent être très différents + frais de gestion

Exemple : Base 100 000 euros x 4% = 4 000 euros

Commune 15 % : 600 euros

Intercom 8 % : 320 euros

Département 20 % : 800 euros

+ Frais de gestion : 1 720 euros

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Base : Prix de revient matériel et agrément x 8 %, abattement de 30 %.

Cette base est à multiplier par les taux de la commune et intercommunalité
+ Frais de gestion

Source : Association de défense des moulins et des cours d'eau (ADMCE) <http://www.moulinaeau.org/>

Le point sur les redevances et taxes

Contribution Valeur Ajouté des Entreprises (CVAE)

Due par les entreprises dont le CA > 500 000 euros

Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux

Base : 2,913 euros par Kw installés au 1^{er} janvier

Exonération des centrales <100 kW

Redevance Agence de l'Eau

On applique la formule $(E : H) \times 489,33 = . m^3$

E production annuelle vendue en Kw et H la hauteur de chute

Le taux est différent d'une agence à l'autre

Adour Garonne : $0.88 \times .m^3$ / Loire Bretagne : $0.523 \times .m^3$

Exemple : 3 m de chute 100 000 kw/an Adour Garonne

$(100\ 000\ kw : 3\ m) \times 489,33 = 16\ millions\ de\ m^3 \times 0.88 = 14,08\ euros$

Impôts sur le résultat

BIC = Chiffre d'Affaire - (Frais + Taxes + Redevances)

BIC < 5 963 € : taux 0 %

BIC compris entre 5 963 et 11 896 € : taux 5.5 %

Source : Association de défense des moulins et des cours d'eau (ADMCE) <http://www.moulineau.org/>

Merci de votre attention

Pour toutes questions complémentaires,
contactez France Hydro Electricité

www.france-hydro-electricite.fr

francehydro@france-hydro-electricite.fr

01 56 59 91 24